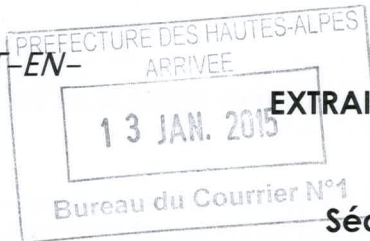


MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-
CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze le vingt-deux du mois de DECEMBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 16 Décembre 2014, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Dominique GOURY, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents et excusés : M. Paul DAVIN, Mme Nathalie LAJKO et M. Christian PARPILLON.

Etaient représentés : M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Benoît GOSSELIN, Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK et M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Marion PELLEGRIN

LANCEMENT DE LA PROCEDURE DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

Par délibération du 24 Avril 2014, la commune de Saint Bonnet en Champsaur s'est engagée dans une modification de son document d'urbanisme, un nouveau PLU permettant l'harmonisation des documents d'urbanisme des communes de Bénévent et Charbillac, des Infournas et de Saint Bonnet. Cette élaboration nécessite également une mise à jour du Schéma Directeur d'Eau comme celui de l'assainissement décidé au cours du conseil du 25 Novembre dernier.

Dans ce contexte, la réalisation du Schéma Directeur d'EAU de la commune de Saint Bonnet en Champsaur, en partenariat avec l'Agence de l'Eau et les acteurs concernés devrait permettre une vision d'ensemble pour une gestion globale et cohérente des questions d'eau à l'échelle du territoire.

Ce document constituera à la fois un outil d'aide à la décision pour les élus de la commune en leur fournissant les informations nécessaires à leurs choix et un outil de planification par une quantification et une hiérarchisation claire des programmes d'actions et d'investissements à réaliser.

Il s'agit aujourd'hui de choisir un bureau d'études et de solliciter les diverses aides financières qui permettront la mise en œuvre du projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;**

- **CONFIRME SA VOLONTE DE REALISER un schéma directeur d'eau potable ;**
- **DECIDE de lancer un appel à concurrence pour le choix d'un bureau d'études** qui assistera la collectivité dans la réalisation de ce schéma directeur ;
- **DECIDE DE SOLLICITER des aides financières** auprès des différents organismes prestataires tels que l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

Membres en exercice :	19
Membres présents :	16
représentés	03
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 22 Décembre 2014

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

